

Relevé de conclusions de la consultation écrite
Comité régional d'animation des programmes européens
Pays de la Loire

Du 16 au 30 janvier 2026

Rappel de l'information faite aux membres du Comité régional d'animation (CRA) lors de la consultation écrite du 16 au 30 janvier 2026

La Région des Pays de la Loire a décidé de modifier le document de mise en œuvre (DOMO) du fonds européen de développement régional (FEDER) afin de simplifier et accélérer la programmation. En tant que membres du comité régional d'animation, vous êtes informés de cette nouvelle version.

Les évolutions apportées sont les suivantes :

- Actions 111, 123, 123 et 132 :

9-11 et 18	Evolution des taux d'intervention, plafond et seuils, indicateurs	Action 111 : seuil et taux + prise en compte en HT Action 113 : seuil des projets collaboratifs	CRA écrit janvier 2026	XXX
21	Ajustement rédactionnel	Bénéficiaires action 1.2.1.2	CRA écrit janvier 2026	XXX
23 -28-	Actions éligibles action 1.2.2.	Ouverture d'une d'action « e administration »	CRA écrit janvier 2026	Rétroactivité au 01/01/2025
30	Actions éligibles action 123	Précision d'éligibilité du jumeau numérique	CRA écrit janvier 2026	
37	Simplification des critères spécifiques action 1.3.2	Suppression d'un critère spécifique	CRA écrit janvier 2026	XXX

- Actions 211, 2.2 et 2.5 :
 - 2.1.1 (rénovation classique logement social) : actualisation de quelques critères d'éligibilité technique
 - 2.2 : Evolution de rédaction en conformité avec l'accord de partenariat
 - 2.5 : simple suppression dans le sommaire

Contribution

Le Département de la Vendée a émis les remarques suivantes :

- 1- « Le tableau qui est repris du DOMO semble incomplet ; il ne reprend pas les modifications apportées :
 - Aux pages 44 à 48 relatives à la rénovation énergétique des logements locatifs sociaux (modification sur les seuils d'économie d'énergie, sur les indicateurs de performance énergétique...)
 - Aux pages 55-56 relatives à des précisions/assouplissements sur la production d'EnR par biométhanisation
- 2- Erreur dans le tableau : C'est la page 20 et non la page 18 qui est modifiée (suppressions des indicateurs).

Réponses de l'autorité de gestion :

- 1- Les modifications concernées ne sont pas mentionnées dans le tableau mais dans le paragraphe juste en dessous. Elles renvoient aux actions du DOMO et non aux pages :
 - Actions 211, 2.2 et 2.5 :
 - 2.1.1 (rénovation classique logement social) : actualisation de quelques critères d'éligibilité technique = aux pages 44 à 48 relatives à la rénovation énergétique des logements locatifs sociaux (modification sur les seuils d'économie d'énergie, sur les indicateurs de performance énergétique...)
 - 2.2 : Evolution de rédaction en conformité avec l'accord de partenariat = aux pages 55-56 relatives à des précisions/assouplissements sur la production d'énergie renouvelable par biométhanisation
 - 2.5 : simple suppression dans le sommaire
- 2- Concernant la pagination, les numéros de pages changent selon la mise en forme du document (mode révision ou non). Il n'y a donc pas d'erreur.

L'information faite aux membres du CRA n'a pas fait l'objet d'autre remarque.

Conclusion

La Région des Pays de la Loire a décidé d'appliquer les modifications listées ci-dessus.
En tant que membres du comité régional d'animation, vous êtes informés de ces éléments.